
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 17 juillet 2017

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 18 heures 22 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTOIS - Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Myriam GROS-IZOPET - Mme Samia BELAZIZ - Mme Laura GANDOLFI - M. Ikhlef CHIKH – M. Alain BRISSARD - Mme Farida CASOLI - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Frédéric VERMEULIN - M. Mathieu SOARES - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - Mme Yasmina SALHI - M. Yann CROMBECQUE - M. Jean-Paul CHICH - Mme Pascale CROZON - Mme Natalie PERRET - M. Hector BRAVO - Mme Djamilia GHEMRI - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Emmanuelle HAZIZA - M. Régis LACOSTE - Mme Virginie PANICO - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET – Mme Michelle MOREL - M. Michel CASOLA - Mme Béatrice VESSILLER - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Anne REVEYRAND (pouvoir à Mme Christelle GACHET)

M. Loïc CHABRIER (en retard, pouvoir à M. Didier VULLIERME)

Mme Chantal ROUX (pouvoir à Mme Antoinette BUTET-VALLIAS)

M. Pascal MERLIN (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Chafia TIFRA (retard, pouvoir à M. Prosper KABALO)

M. Movses NISSANIAN (pouvoir à M. Frédéric VERMEULIN)

M. Olivier BAUD (pouvoir à Mme Natalie PERRET)

M. Jacky ALBRAND (pouvoir à M. Mathieu SOARES)

Mme Martine MAURICE (pouvoir à M. Jean-Wilfried MARTIN)

M. Richard MORALES (pouvoir à M. Hervé MOREL)

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE (pouvoir à Mme Michèle MOREL)

Mme Zemorda KHELIFI (pouvoir à Mme Béatrice VESSILLER)

Mme Marie-Neige BLANC, absente

- : -

M. LE MAIRE.- Merci d'être présents pour la plupart d'entre vous, mais il y a aussi quelques pouvoirs pour cette séance un peu exceptionnelle, qui est justifiée mais nous y reviendrons puisqu'il y a seulement quatre délibérations, pour voter pour quelques adjoints venant en remplacement d'autres.

Je vais demander d'abord que l'on procède à l'appel nominal, c'est Mathieu Soares qui est toujours le plus jeune d'entre nous qui continue de le faire.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal.)

Vous aurez à signer la feuille de présence qui va circuler dans nos travées.

1 – MESURES À LA SUITE DU RETRAIT DE DÉLÉGATION DE MME MARIE-NEIGE BLANC ET DÉMISSION DE M. GILBERT-LUC DEVINAZ

M. le Maire.- Nous avons donc quatre délibérations à examiner ce soir, la première conditionnant les votes qui suivront. Ce qu'elle contient suffit à expliquer les choses.

Le premier point, c'est suite au retrait de délégation de Marie-Neige Blanc, le second point, c'est la démission de M. Gilbert-Luc Devinaz. Il va donc vous être proposé de désigner deux nouveaux adjoints aux rangs de 5^e et 16^e, les rangs qui étaient occupés respectivement par M. Devinaz et Mme Blanc.

Pour le cas de Mme Marie-Neige Blanc, j'ai procédé par arrêté, comme j'en ai le pouvoir, à son retrait de délégation et, aujourd'hui, le Conseil Municipal doit se prononcer sur son maintien ou non dans ses fonctions d'adjointe au maire. Ce sera un des premiers attendus de cette délibération.

Pour M. Devinaz, la situation est de nature différente puisqu'il est sénateur et la loi sur le cumul des mandats fait qu'il ne peut plus rester membre d'un exécutif, en l'occurrence ici adjoint au maire.

Nous avons à procéder à ces deux remplacements.

Je vous propose donc :

- de ne pas maintenir Marie-Neige Blanc dans ses fonctions d'adjointe au maire ;
- de maintenir le nombre d'adjoints avec la répartition suivante qui est la même que précédemment : 15 adjoints et 4 adjoints de quartier ;
- d'approuver le pourvoi des 2 postes d'adjoint devenus vacants, pour lequel nous allons procéder par un vote dans la délibération suivante ;
- d'approuver que les nouveaux adjoints occupent, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui l'occupait précédemment, le 5^e et le 16^e.

Sur cette délibération, nous avons à voter à main levée. Je la mets aux voix.

- Adoptée à la majorité (42 pour - 12 NPPV) –

2 – ÉLECTION DE DEUX NOUVEAUX ADJOINTS POUR POURVOIR AUX POSTES DE 5^E ET 16^E ADJOINTS

M. LE MAIRE.- Suite au retrait de délégation de Marie-Neige Blanc et à la délibération précédente par laquelle nous ne l'avons pas maintenue dans son poste d'adjointe, et à la démission de Gilbert-Luc Devinaz, nous avons donc à désigner deux nouveaux adjoints.

La liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire doit comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. En l'espèce, s'agissant de deux sièges, les bulletins ne pourront comporter que deux noms. Tout le monde peut être candidat. Les bulletins sont prêts. J'ai reçu deux candidatures : celle de M. Mohamed Ali Ahamada pour le poste de 5^e adjoint et celle de Mme Laura Gandolfi pour le poste de 16^e adjoint.

(Distribution des bulletins de vote)

Y a-t-il d'autres candidats pour le poste de 5^e adjoint ? *(Non)*

Y a-t-il d'autres candidats pour le poste de 16^e adjoint qui est un vote de liste ? *(Non)*

Pendant que vous recevez vos bulletins, nous devons désigner un secrétaire et deux assesseurs. La règle habituelle est que les plus jeunes élus de l'assemblée sont désignés, M. Mathieu Soares qui a procédé à l'appel nominal est donc secrétaire. Il peut se rendre à côté de l'urne. Mme Haziza et M. Bocquet sont désignés comme assesseurs.

Nous avons un isolement, ce n'est pas une obligation absolue.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

M. Hervé MOREL.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais nous ne comptons pas prendre part au vote. Je pense que c'est possible.

M. LE MAIRE.- Bien sûr, mais attendez l'appel de votre nom, nous constaterons que vous ne votez pas.

Je vais donner communication des résultats du premier tour mais qui sera le seul puisqu'il y aura une majorité absolue pour les candidats.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 14

Nombre de votants : 40

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 40

La majorité absolue était donc de 21.

M. Mohamed Ali Ahamada a obtenu 40 voix et Mme Laura Gandolfi 40 voix.

Ils sont donc proclamés adjoints et installés dans leurs fonctions de 5^e et 16^e adjoints.

(Applaudissements)

Je vais leur demander de nous rejoindre. Pour ne pas avoir à trop se serrer, comme deux élus ont donné leur pouvoir, Mme Reveyrand et M. Chabrier, je leur propose de se mettre pour ce soir à leur place. Je propose à Gilbert-Luc de rester parmi nous jusqu'à la fin de la séance.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, permettez-moi de rendre un hommage particulier à Gilbert-Luc Devinaz qui était adjoint chargé au sport depuis déjà de nombreuses années. En tout cas, il l'est depuis 2001, depuis que je suis maire, mais il l'avait été avec des maires précédents. C'est un adjoint au sport qui a été un homme efficace et je crois apprécié, avec différentes dimensions dans sa délégation.

D'abord, il a eu une présence, une disponibilité qu'implique cette délégation. Je le dis aussi en pensant à Mohamed Ali Ahamada, c'est une délégation qui, notamment sur les week-ends, est sans doute une des plus pressantes parce que beaucoup d'événements sportifs se déroulent le vendredi, le samedi et le dimanche. Et puis j'insisterai aussi sur le fait qu'il a apporté dans sa délégation beaucoup de réflexion, beaucoup de prospective, beaucoup d'action. Quelquefois, dans certaines villes, les adjoints au sport sont très présents sur le terrain mais ils n'ont pas toujours les capacités de prospective et Gilbert-Luc Devinaz a su vraiment développer cette dimension.

Le projet sportif local en témoigne, l'ensemble de la politique sportive aussi, avec notamment la prise en compte des évolutions des pratiques sportives sur lesquelles il a beaucoup insisté ici ; aujourd'hui, ce ne sont pas simplement des pratiques de licenciés mais aussi des pratiques d'amateurs. Il y a eu l'émergence de nouvelles pratiques qu'il a contribué à prendre en compte et il a fait en sorte qu'au niveau de la Ville, nous puissions leur amener des réponses.

Je voudrais donc le remercier vraiment très chaleureusement. Il reste parmi nous en tant que conseiller municipal et je pense même qu'il pourra nous faire bénéficier, là où il sera, de son expérience, et qu'il aura cœur de transmettre aussi cette expérience bien sûr à M. Mohamed Ali Ahamada mais aussi à nous-mêmes dans les différentes actions et les différentes présences sportives que nous sommes amenés collectivement à assumer.

Gilbert-Luc, merci beaucoup.

(Applaudissements)

3 – ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT POUR POURVOIR AU POSTE DE 17^E ADJOINT

M. LE MAIRE.- Du fait de l'élection de Mohamed Ali Ahamada au poste de 5^e adjoint, comme il était auparavant le 17^e adjoint, le poste de 17^e adjoint se retrouve disponible. C'est donc un poste d'adjoint de quartier comme l'est celui de la 16^e adjointe que nous venons de désigner.

L'organisation du scrutin est la même que précédemment, je me dispense de vous la rappeler. Je ferai un appel nominal, le bureau en responsabilité étant resté à sa place.

J'ai reçu la candidature de Mme Farida Casoli. Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non)*

Comme cela a été fait la fois précédente, deux bulletins de vote vont vous être distribués, l'un portant le nom de Mme Farida Casoli et l'autre étant un bulletin ne portant aucun nom.

(Distribution des bulletins de vote)

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

Je vous donne les résultats de ce vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 14

Nombre de votants : 40

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 40

La majorité absolue est de 21 voix.

Mme Farida Casoli a obtenu 40 voix.

Bravo !

(Applaudissements)

4 – MISE À JOUR DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous avons encore une délibération. Il s'agit de la mise à jour des indemnités de fonction des élus. Dans la mesure où nous venons de procéder à l'élection pour le Conseil Municipal de 3 nouveaux adjoints, cela nécessite aujourd'hui de mettre à jour le tableau individuel de répartition des indemnités de fonction.

Par ailleurs, la réforme, initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnel applicable à la fonction publique territoriale, entraîne une augmentation de l'indice brut terminal servant de base au calcul des indemnités des élus qui étaient initialement l'indice 1015. Cette évolution législative nécessite de délibérer à nouveau sur les indemnités de fonction des élus en faisant référence à l'indice brut terminal sans autre précision et sans mention du montant brut, afin de permettre l'évolution automatique des indemnités en cas de modification de l'indice brut terminal de référence.

Les taux applicables et règles de calcul qui ont été votés par notre assemblée en octobre 2014 restent inchangés, et les indemnités de fonction des élus seront donc réparties selon les taux définis ci-dessous, qui eux restent aussi inchangés par rapport à la situation précédente.

Vous avez tous avec votre délibération le tableau. Une fois que ces explications sont données, les choses sont relativement claires.

Je rappelle que les taux votés en 2014 permettaient d'avoir un montant total des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués inférieur de 27 % par rapport à l'enveloppe globale. Ce sera encore le cas aujourd'hui, ce sera inférieur de 26 % puisque l'augmentation du point change un peu les choses mais nous resterons à une utilisation de ces crédits de plus d'un quart de la possibilité que nous pourrions avoir. Je profite pour le préciser à nouveau.

Y a-t-il des demandes de prise de parole dans cette séance ?

Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Très rapidement, mon intervention ne concerne pas la délibération dont nous parlons, qui n'appelle pas de remarque particulière de notre part. Je voudrais profiter de cette intervention tout d'abord pour féliciter les trois nouveaux adjoints, Ali Mohamed Ahamada en tant que chargé des sports, Laura Gandolfi et Farida Casoli qui, j'espère, poursuivront la démarche du champ politique que nous avons décidé en début de mandat pour ce qui nous concerne.

Je voudrais aussi profiter de cet instant pour lancer un très chaleureux remerciement à Gilbert-Luc Devinaz avec qui nous partageons nombre de choses, un certain nombre de valeurs très importantes concernant le sport, bien sûr, mais, au-delà, les valeurs humaines, je le crois, notamment une fraternité sincère, je le crois. Même si parfois, dans cette assemblée, nous avons quelques divergences, à des bons moments, nous savons les aplanir.

Au-delà de ces remerciements, je voudrais quand même profiter de cet instant pour dire que si nous en sommes là aujourd'hui à voter pour de nouveaux adjoints, ceci est consécutif à l'élection législative qui elle-même était consécutive à l'élection présidentielle. Il n'y a pas, de notre côté, d'hypocrisie à croire que tout est tranquille et que tout se passera comme un long fleuve tranquille, mais il me semble que nous devons avoir, aussi bien nous, les communistes, et vous, les socialistes et autres, ceux qui se déclarent d'En Marche, au moins la clarté politique et la cohérence politique avec ce qui se passe aujourd'hui à la Métropole.

Je sais qu'à la Métropole ont été mis en place (nous l'avons vu lors de l'élection lundi dernier) des conseillers municipaux de Villeurbanne qui se sont ouvertement déclarés pour En Marche. Aujourd'hui, nous sommes ici dans une certaine continuité de notre mandat dans le cadre de la politique que nous nous sommes fixée, de la route que nous nous sommes fixée dès le début, mais je crois, Monsieur le Maire, très sincèrement, que nous devons, en tout cas aux Villeurbannais, cet éclairage, à savoir comment nous pensons éclairer la route qu'il nous reste à poursuivre pour les trois années à venir et comment nous comptons finir ce mandat.

Pas plus de discours, merci beaucoup Gilbert-Luc pour ton travail, bonne continuation. J'espère que nous nous retrouverons sur d'autres dossiers peut-être nationaux, pas au même niveau, je pense à la loi travail et je pense aussi à la loi sur l'état d'urgence, et j'espère que nous pourrons ensemble nous retrouver sur ces points.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bravo. Monsieur Yann Crombecque ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Rassurez-vous sur le format de l'intervention qui sera relativement court. L'intervention portera, un peu comme Hector Bravo, non pas sur la question de l'indemnité, qui est mécanique et technique, mais sur les trois premières délibérations.

Permettez-moi, pour cette première intervention en tant que nouveau président du groupe socialiste et apparentés, de saluer amicalement Loïc Chabrier pour le travail qu'il a accompli dans cette fonction jusque-là. Nous n'avons pas la même personnalité, pas forcément les mêmes références, mais nous sommes unis par la force de conviction politique et c'est un élément à retenir.

Je voudrais féliciter notre collègue Gilbert-Luc Devinaz pour son nouveau mandat. Monsieur le Maire l'a rappelé, je voudrais saluer son investissement constant pour faire de notre ville un exemple pour le développement du sport dans sa vision éducatrice comme dans sa pratique de haut niveau, et il ne faut pas les opposer, sachant que la vision de haut niveau entraîne aussi la première et que c'est complémentaire.

Au moment où il descend de charge pour occuper d'autres fonctions, je n'ai pas de doute sur le fait qu'il continuera de servir et notre ville et le sport, autrement dit les deux passions qui ont guidé son engagement politique.

Je félicite nos collègues qui accèdent à de nouvelles fonctions. Ali Mohamed Ahamada a une nouvelle attribution mais il reste dans une tribune qu'il connaît déjà et qu'il a apprivoisée. Je salue Farida Casoli et Laura Gandolfi. À travers ces trois personnes, nous n'avons aucun doute au sein du groupe socialiste et apparentés sur leur engagement pour poursuivre le travail entrepris dans l'intérêt des Villeurbannais, et c'est ce qui guide notre action.

Le groupe socialiste et apparentés, c'est aussi le moment de le rappeler avec de nouvelles fonctions pour nos élus, s'engage autour du contrat municipal sur lequel la majorité a été fondée et fonctionne depuis le début du mandat. Si certains, dans des groupes amis, s'interrogent sur la cohérence, la cohérence, pour le groupe socialiste et apparentés, est celle-là. Nous avons eu un pacte avec les Villeurbannais au moment de l'élection municipale et c'est autour de ce pacte que nous continuons d'avancer jusqu'à la fin de ce mandat.

Cela veut dire qu'il faudra quand même, parce que nous tenons compte du contexte, pratiquer de la pédagogie, donner des explications sur nos réactions, avoir un débat respectueux avec les membres de la majorité, et retisser et retravailler (je crois que c'est là aussi l'affirmation du vote de ce soir à travers les adjoints de quartier) le lien avec la population. Nul ne peut prétendre avoir un lien plus étroit avec la population, le constat aujourd'hui, dans la vie politique, c'est que quelque part il est distendu, et s'il faut le reprendre, tout le monde a sa part de responsabilité. En tout cas, c'est l'engagement donné ce soir par la désignation de nos nouveaux élus.

Le groupe socialiste et apparentés sera dans une attitude -je ne dis pas une posture- constructive et force de proposition pour travailler avec les élus de l'exécutif mais, je le dis, avec les groupes qui se reconnaissent ou se reconnaîtront dans la majorité, à l'élaboration de politiques et d'actions dans l'intérêt des Villeurbannais. C'est tout le sens du vote qui vient d'être émis, un vote de confiance sans équivoque que nous venons d'apporter ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Jonathan BOCQUET ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci.

À notre tour de nous associer à la bienvenue et surtout au souhait d'excellent travail aux élus dans leur nouvelle délégation et à l'hommage rendu à Gilbert-Luc Devinaz. Nous comptons sur lui également pour continuer à transmettre son expérience et nous entretenir de ses analyses au niveau local.

Maintenant, un propos politique, à l'instar d'Hector Bravo, sur les réajustements qui surviennent dans une séquence politique particulière, le mi-mandat municipal et, il faut le dire, une cuisante défaite de la gauche au national, qui apparaît d'ailleurs a posteriori comme si elle était inévitable. On ne s'étonne plus qu'elle ait eu lieu, ni au niveau local ni au niveau national. On se réjouit même parfois qu'elle ait été limitée. Au niveau local, on s'enorgueillit d'avoir vu l'union de la gauche au terme d'une campagne législative, quand nous ne sommes

pas parvenus à faire cette union pendant cinq ans que nous étions au pouvoir, pendant cinq ans que nous étions majoritaires dans toutes les assemblées.

Faut-il se résigner à ne penser la gauche dans son ensemble que lorsque nous affrontons les défaites ? C'est un petit parti, le plus vieux de France, qui est encore là aujourd'hui pour l'instant, qui le dit à ce qui est encore pour l'instant un grand parti, mais qui risque peut-être de disparaître. La désaffection qui s'est manifestée à l'égard du parti socialiste en particulier, et de la gauche en général, oblige à repenser le rôle et le fonctionnement des organisations. Elle oblige à une lisibilité plus grande des lignes politiques et, en même temps, à l'animation pleine et entière du pluralisme.

La désaffection plus large encore à l'égard des urnes oblige à repenser les modes de gouvernance et de dialogue avec l'habitant. Plus de dialogue, cela ne veut pas dire moins de politique, au contraire, il faut réaffirmer le rôle du politique. Nous ne sommes pas des techniciens de gestion.

De ces remarques qui relèvent de l'observation politique la plus courante et la plus banale, ne voyez rien d'autre que l'appel à ranimer la flamme du combat et l'ardeur du dévouement. Ce n'est pas un détour que je fais lorsque j'insiste sur le fait que la gauche a pu être sanctionnée de ne pas avoir été fidèle au contrat initial, ou, plutôt, de ne pas avoir été assez claire sur ce contrat initial. Il y a eu les impensés, il y a eu les non-dits, il y a eu les non-faits. De ce décalage est née une cassure.

Un projet municipal, ce sont bien sûr des hommes et des femmes. Les délibérations d'aujourd'hui ne sont donc pas anodines. Mais un projet municipal, c'est d'abord un projet politique et, lorsque l'on s'interroge à mi-mandat sur le sens de notre action, il convient d'une part de se réjouir de la diversité des courants qui traversent notre majorité, d'autre part de sans cesse veiller à être fidèles à nos engagements et aux récits que nous construisons sur notre ville singulière, populaire, inclusive.

Il n'y a aucune leçon de scepticisme à tirer de ce que je dis, seulement des orientations pour l'action. Nous avons la chance d'avoir enfin trois ans sans aucune échéance électorale, rien donc qui ne puisse nous faire dévier de l'action publique locale, et il nous faudra toute cette concentration pour répondre aux défis à venir. Trois ans donc pour animer la flamme du combat et l'ardeur du dévouement, et si ce ne doit pas être un objectif, cela peut néanmoins être une ambition au niveau local : participer de cette nécessaire refondation de la gauche.

M. LE MAIRE.- Merci de ces propos, je partage un certain nombre de choses, particulièrement, mais cela n'étonnera personne, dans ce qu'a dit Yann Crombecque qui, vous l'avez compris, est le nouveau président du groupe socialiste et apparentés, mais je crois qu'il l'a dit lui-même dans son propos. C'est bien aussi que cette information puisse être donnée à l'ensemble des groupes de notre assemblée.

Les élections législatives et présidentielles ont fait apparaître des points de vue et des orientations qui n'ont pas été les mêmes au sein de la majorité. Il y a eu beaucoup de choses nouvelles mais ce n'était pas totalement une nouveauté par rapport à des situations antérieures. Je pense, par exemple, au groupe communiste : depuis de nombreuses années, les candidatures à la présidentielle ne les ont pas empêchés d'appartenir à une majorité municipale.

Je consacrerai mes forces et mon engagement parce que, comme l'a rappelé Yann Crombecque, nous n'avons pas été élus sans qu'il y ait des engagements, sans qu'il y ait eu un programme municipal détaillé sur lequel, d'ailleurs, nous aurons sans doute d'ici quelques mois à faire le bilan et à tracer un certain nombre de prospectives, comme nous l'avions fait dans les mandats précédents, ce que l'on appelait le bilan à mi-mandat.

Le mi-mandat est un peu avancé, les circonstances politiques nous ont obligés à prendre un peu de retard dans ce travail de bilan de mi-mandat mais il sera fait, et j'espère que, dans les années qui viennent et qui nous séparent encore des prochaines échéances municipales, nous saurons cultiver ensemble ces mêmes convictions, ces mêmes engagements.

Il me semble que le fait d'avoir pris la peine, avec beaucoup de soin et beaucoup d'engagement, d'écrire un programme municipal, de nous y tenir, est notre meilleure assurance d'une certaine manière. En nous tenant à cela, c'est aussi une façon d'assurer demain notre cohérence et nos engagements communs.

Merci à toutes et à tous. Je mets aux voix cette dernière délibération sur la mise à jour des indemnités de fonction des élus.

- Adopté à l'unanimité -

Merci de nous séparer sur cette note d'unanimité. Bonne soirée et bonnes vacances pour un certain nombre d'entre vous.

(La séance est levée à 19 heures 26.)